

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 77 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 33 francs; payable au compte postal 10-4772-4

Drogue: une nouvelle offensive, relayée par la RTS

En matière de drogue, il existe deux approches fondamentalement divergentes. La première repose sur les trois piliers traditionnels: la prévention, la répression et la thérapie. La thérapie est une prise en main non seulement médicale mais aussi psychologique et morale. La répression ne convertit guère les consommateurs, mais protège et dissuade ceux qui ne consomment pas, en particulier les écoliers et les adolescents. En ce sens, elle fait partie de la prévention.

Cette approche est un échec, affirment les tenants de la seconde approche. Malgré les dépenses colossales qu'elle engendre, la répression n'a pas empêché l'explosion du marché illégal et la croissance constante du nombre des consommateurs. Elle marginalise ces derniers, les jette dans la délinquance. Elle leur impose des conditions de vie désastreuses qui créent des problèmes d'hygiène et de santé publique. L'interdiction a pour corollaire l'absence de contrôle officiel, ce qui ouvre la porte à la vente de produits dangereusement frelatés. Enfin, l'interdiction crée le désir, lequel crée le besoin: la répression n'est pas seulement inefficace, elle est contreproductive.

Les adversaires de la répression proposent donc de libéraliser le marché de la drogue. En Suisse, ils se sont battus pour l'introduction d'un quatrième pilier, la «réduction des risques». Il consiste à mettre à disposition du toxicomane des locaux propres où il peut consommer ses produits sous contrôle médical voire, sous certaines conditions, se faire prescrire «médicalement» de l'héroïne.

Aujourd'hui, ils veulent aller plus loin et «décriminaliser» la consommation, la distribution et la production. Le marché de la drogue échapperait ainsi aux narcotrafiquants, régulé qu'il serait par un organisme international. Accessoirement, cela rapporterait quelques centaines de milliards bienvenus aux pouvoirs publics.

Parmi ceux qui soutiennent activement cette approche, on note une coalition de libéraux qui pensent que l'ordre naît de la liberté, de socialistes qui croient en la bonté naturelle de l'homme, de médecins désireux de résoudre les problèmes sanitaires des toxicomanes. On y trouve aussi des spéculateurs internationaux, comme Georges Soros.

Ces derniers jours, ils sont revenus à la charge. L'émission *Temps présent* du 24 avril s'intitulait «Drogue, la fin de la prohibition», reprenant le titre du reportage qu'elle nous présentait!

Le film débute en montrant l'équipe de la *Global commission on drug policy* (!). On y voit d'anciens responsables politiques, dont Mme Ruth Dreifuss, MM. Kofi Annan, Paul Volcker, ancien directeur de la Réserve fédérale des Etats-Unis, Georges Schultz, ancien secrétaire d'Etat, Richard Branson, le milliardaire de service, ainsi que d'anciens présidents de la Colombie, du Mexique, du Brésil, du Portugal, de la Pologne, etc. Leur but est d'influencer les mentalités, en particulier

celles des politiques, dans le sens de la décriminalisation.

Il est impressionnant de constater que, du présentateur de la RTS aux membres de la «Commission globale» en passant par les auteurs du film et ses acteurs, toxicomanes, assistants sociaux, médecins, policiers, tous parlent d'une seule voix, sur le même ton de la certitude, en recourant aux mêmes formules. Il n'y a pas le moindre contradictoire, parce qu'il n'y a pas le moindre doute: la Commission globale est infaillible, et la RTS est l'un de ses prophètes!

Dans le film, l'argumentation est aussi floue que les slogans sont péremptoirs. On commence par présenter les choses comme si tous les dégâts de la drogue, tant sur le plan de la santé physique et mentale qu'en ce qui concerne les coûts de la police, de la justice et de la prison, étaient dus à la seule répression... et en sous-entendant qu'ils disparaîtraient d'un coup si les Etats arrêtaient de réprimer.

Si les résultats de la répression sont décevants, n'est-ce pas aussi qu'elle est conduite d'une façon velléitaire par des autorités politiques qui ne sont pas toujours loin de penser comme Mme Dreifuss? N'est-ce pas encore que la mondialisation rend l'action policière beaucoup plus difficile et moins efficace dans tous les secteurs de la criminalité internationale, en particulier celui de la drogue?

Dans tous les cas, il est absurde de reprocher à la répression de ne pas donner ce qui n'est pas de son ressort, en particulier la prise en charge thérapeutique du toxicomane et sa réinsertion. Les deux autres piliers sont là pour ça.

A ce propos, justement, le film et le présentateur parlent plusieurs fois du «tout-répressif» à propos de la Suisse, comme si les deux autres piliers ne jouaient aucun rôle dans la politique des cantons et des grandes communes, comme si les autorités se contentaient de faire matraquer tout ce qui fume, pique, mâche et sniffe. Le débat se voit ainsi réduit à des rafales unilatérales de formules simplificatrices.

Avec un culot infernal, le reportage présente les abominables «scènes ouvertes de la drogue», le *Platzspitz* en l'occurrence, comme des effets de la politique répressive. En fait, l'ouverture de ces lieux de libre accès à la drogue fut saluée comme une victoire par les partisans de la libéralisation. Les tenants de la politique traditionnelle l'avaient au contraire combattue de toutes leurs forces.

La notion de décriminalisation n'est pas moins floue. Tantôt il s'agit de décriminaliser le petit consommateur, tantôt il s'agit de décriminaliser la production, la distribution et la consommation de toutes les drogues, y compris les plus dures. On passe subrepticement de l'un à l'autre, justifiant la décriminalisation totale par le fait, contesté par personne, qu'il est injuste de considérer le fumeur de joint occasionnel comme un grand délinquant.

On nous dit que le Portugal et l'Espagne font de grandes choses... «et ça marche!», conclut triomphalement la voix off.

Le Portugal a décriminalisé la consommation de toutes les drogues. Le «coup de génie» des Portugais, jugent les auteurs du reportage, c'est d'avoir créé une Commission de dissuasion. Si vous êtes pincé avec un joint, cette commission, formée de juristes, de psychologues et d'assistantes sociales, décide si vous êtes un consommateur occasionnel ou dépendant. Dans le premier cas, pas de sanction et pas de casier, juste des conseils. Dans le second, on vous dirige sur un traitement. On n'en saura pas plus.

«En Suisse, dit complaisamment Mme Kennel à un policier portugais, on dit que pour avoir moins de toxicomanes et moins de *dealers*, il faut encore plus de répression, plus de police dans la rue, plus d'arrestations.» Est-ce vraiment la seule chose qu'on dise en Suisse à ce propos?

La trouvaille espagnole, c'est de créer des clubs de consommateurs qui produisent juste ce dont les membres ont besoin. Pas de vente ni de consommation dans les rues. Cette idée de privatiser la drogue est saluée et développée un peu plus loin par M. Olivier Guéniat.

Des commissions de dissuasion, l'absence d'inscription dans le casier judiciaire, des clubs privés de production et de consommation, des locaux d'injection, des informations et des conseils, de la distribution médicale d'héroïne, le tout sous la supervision d'un organisme mondial, voilà ce qu'on nous présente comme solution révolutionnaire («et ça marche!»). N'est-ce pas, tout de même, un peu minoçolet pour mettre à genoux les mafias de la drogue?

Pour ce qui est du toxicomane lambda, qui peut croire un instant que le fait de consommer moins cher, plus propre et plus régulé l'induit à consommer moins?

Le film ne nous dit absolument rien de l'organisme mondial de régulation que proposent nos commissaires globaux, de la structure qu'on lui donnera, de ses moyens d'action, du rôle qu'y joueront les Etats, de son efficacité, des dommages collatéraux éventuels.

Et que se passera-t-il avec les cultivateurs et les producteurs de drogue? Pourront-ils continuer comme avant? Ou tout sera-t-il pris en charge par les Etats, sous le contrôle de l'OMS ou, pourquoi pas, de la Commission globale elle-même? Et que se passera-t-il si des Etats producteurs refusent de se soumettre aux conditions et aux décisions de l'organisme mondial de régulation? Avant de confier quelque compétence que ce soit à cet organisme, il serait bon qu'on en sache un peu plus... s'il y a quelque chose à savoir.

Et pour les narcotrafiquants, l'organisme de régulation sera-t-il plus qu'une chicane supplémentaire à contourner? On peut même penser qu'ils préféreront cent fois cet organisme sans force aux interventions bien réelles de la répression policière. Là encore, pas l'ombre d'une réflexion stratégique: pour Mme Dreifuss et ses compères de la Commission globale, il ne s'agit que de casser la répression à n'importe quel prix. Les cartels de la drogue leur doivent une fière chandelle.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ Un reportage de Philippe Mach et Sabine Kennel: www.rts.ch/emissions/temps-present/5681514-drogue-la-fin-de-la-prohibition.html

Gripen, armée et défense de la souveraineté: Procurez-vous *Servir pour être libres!*

(Cahier de la Renaissance vaudoise n°151 consacré à l'armée suisse)

Le colonel EMG Felix Stoffel, ancien pilote et officier de carrière des Forces aériennes, rappelle combien la sécurité de la Suisse passe par la défense de notre espace aérien. M. Olivier Delacrétaz, président de la Ligue vaudoise, revient sur les fondements philosophiques du com-

bat chronique du GSsA (Groupe pour une Suisse sans armée). Le commandant de corps Dominique Andrey, commandant des Forces terrestres, expose la politique de sécurité de la Confédération. Elle intègre tant les éléments terrestres que la défense aérienne.

Je commande exemplaires de «*Servir pour être libres*», au prix de CHF 19.50.

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

NPA/localité: _____

Lieu/date _____ Signature: _____

A renvoyer à l'adresse:

Cahiers de la Renaissance vaudoise, Ligue vaudoise, CP 6724, 1002 Lausanne
Commande internet à l'adresse: www.ligue-vaudoise.ch

Une thèse de philosophie du droit (II)

Avant de présenter la seconde partie de la thèse de doctorat en philosophie du droit publiée par notre ami Pierre-François Vulliemin¹, rappelons en quelques phrases le contenu, essentiellement juridique, de la première partie².

En Suisse, la responsabilité des producteurs pour les dommages causés par les défauts des produits manufacturés est réglemée depuis 1993 par la loi fédérale sur la responsabilité du fait des produits (LRFP). M. Vulliemin distingue principalement deux types de défauts: le défaut de fabrication, qui n'affecte qu'un ou plusieurs exemplaires, et le défaut de conception, qui affecte tous les exemplaires produits³. Il arrive à la conclusion que le défaut de conception, auquel il s'intéresse plus spécialement dans la seconde partie, entraîne une responsabilité dite «objective simple», dont le producteur peut s'exonérer en prouvant qu'il a agi avec diligence. Si le producteur prouve qu'il a conçu le produit avec toute la diligence requise, c'est-à-dire avec la diligence qu'aurait mise en œuvre un producteur raisonnable aux prises avec les mêmes circonstances, on conclura à l'absence de défaut de conception.

Or, à son article 5, la LRFP prévoit un certain nombre d'exceptions à la responsabilité du producteur. L'une de ces exceptions – que l'auteur appelle «non-responsabilité pour le risque de développement» – concerne la conception du produit et se trouve fondée sur le fait que «l'état des connaissances scientifiques et techniques, lors de la mise en circulation du produit, ne permettait pas de déceler l'existence du défaut». Les considérations philosophiques, plus précisément épistémologiques, que M. Vulliemin développe dans la seconde partie de sa thèse, ont pour but d'explicitier la notion d'«état actuel des connaissances scientifiques et techniques», qui apparaît de prime abord bien vague.

D'entrée, l'auteur se réclame de «la philosophie réaliste la plus classique»,

c'est-à-dire l'aristotélisme, dont l'une des nombreuses qualités est de «limiter les affirmations philosophiques dépassant le sens commun» (p. 109). Plus loin, il cite le physicien Jean Bricmont: «Le réalisme est l'idée qu'il existe un monde, indépendant de la conscience humaine ou de la connaissance que nous en avons, et que nous pouvons connaître certaines de ses propriétés par l'observation, l'expérience et le raisonnement. [...] [C]e n'est pas une position radicale, ou même originale: c'est l'attitude spontanée de Monsieur Tout-le-monde, le point de vue du sens commun. C'est aussi la position de la majorité des scientifiques [...]» (p. 135).

L'auteur commence par traiter de la connaissance en général. Il en propose plusieurs définitions avant de s'arrêter à celle-ci: «La connaissance est l'identification du sujet en acte de connaître et de l'objet en acte d'être connu dans et par l'acte de connaissance, selon l'exercice» (p. 145). En termes moins abstraits, on pourrait dire que la connaissance est la présence immatérielle de l'objet connu dans le sujet connaissant, ou encore que, dans l'acte de connaissance, le sujet connaissant devient, d'une certaine manière, l'objet connu. De cette définition de la connaissance découle celle, classique, de la vérité: adéquation de l'intelligence à la réalité.

M. Vulliemin distingue ensuite les différents degrés de clarté avec laquelle la réalité apparaît et les degrés proportionnels de conviction qu'ils entraînent dans l'intelligence. Le degré suprême de clarté est l'évidence, qui entraîne la certitude, laquelle exclut toute possibilité d'erreur⁴. Un degré moindre de clarté, que nous appellerions «apparence forte», entraîne l'opinion, qui tient une affirmation pour probable, sans toutefois exclure absolument la possibilité qu'elle soit fautive. Le degré de clarté le moins élevé, que nous appelle-

rions «apparence faible», entraîne le doute, c'est-à-dire la suspension du jugement: entre deux affirmations contradictoires, l'intelligence ne voit pas plus de raisons d'opiner pour l'une plutôt que pour l'autre.

Comme le fait remarquer l'auteur, l'évidence est «trop rare pour que l'on fonde toutes ses actions sur elle» (p. 162); nous devons donc le plus souvent nous contenter, dans nos actions, d'une opinion plus ou moins fondée. Ainsi donc, si d'un côté il est téméraire pour un producteur de commercialiser un produit dont l'innocuité lui paraît douteuse, d'un autre côté, «à moins de se condamner à ne jamais agir, le producteur ne peut pas raisonnablement attendre la certitude, mais doit se contenter d'une opinion [fondée] pour décider de mettre sur le marché un produit» (p. 158).

L'auteur fait ensuite œuvre de salubrité publique en répondant aux quatre objections classiques que les sceptiques contemporains (empiristes, kantien et autres existentialistes) opposent systématiquement au réalisme du sens commun: les prétendues erreurs des sens (qui sont en réalité des erreurs de jugement), le théorème de Gödel (qui dit simplement qu'on ne peut pas tout démontrer et qu'il y a nécessairement des principes), la relativité einsteinienne (qui relativise certaines choses mais en absolutise d'autres) et, *last but not least*, la mécanique quantique, dont la plupart des gens ignorent qu'à côté de l'interprétation idéaliste de l'école de Copenhague (Werner Heisenberg, Niels Bohr, etc.) il existe une interprétation réaliste soutenue entre autres par Louis de Broglie, David Bohm et Jean Bricmont.

Nous en arrivons enfin à cette fameuse notion d'«état actuel des connaissances scientifiques et techniques», dont M. Vulliemin cherche à préciser tant que faire se peut le contenu. La doctrine en propose deux accep-

tions. Selon l'acception «absolue», le producteur est censé tenir compte de toute opinion scientifique quelle qu'elle soit, même ultra-minoritaire, même peu sérieuse, même difficilement accessible. L'auteur montre que cette acception est implicitement relativiste, puisque pour elle toutes les opinions se valent, et surtout qu'elle «aurait en fait les mêmes conséquences pratiques que l'adoption d'une responsabilité objective aggravée» (p. 244), «[étant toute] portée à la défense du producteur pour risque de développement» (p. 248). L'auteur adopte donc l'acception «relative», plus réaliste, et définit l'«état actuel des connaissances scientifiques et techniques» comme «le savoir généralement reconnu à disposition d'un producteur attentif au développement de la science et de la technique».

M. Vulliemin conclut en réaffirmant la pertinence de sa démarche: «Sans le recours à la philosophie, nous n'aurions pu qu'affirmer de manière superficielle et vaine qu'«on est (presque) jamais sûr de rien». Au lieu de quoi nous avons pu développer une théorie métaphysique et juridique de l'opinion. Loin de constituer un gadget, la démarche interdisciplinaire retenue était donc indispensable.»

DENIS RAMELET

¹ Pierre-François Vulliemin, *L'état actuel des connaissances scientifiques et techniques: diligence du producteur et finitude de l'homme*, Schulthess, 2013.

² Voir *La Nation* n° 1990 du 4 avril 2014.

³ Nous ne revenons pas ici sur le défaut de présentation (traité dans notre premier article) qui est, pour M. Vulliemin, soit un défaut de conception de la présentation soit un défaut de fabrication de celle-ci.

⁴ Si l'évidence entraîne toujours la certitude, nos certitudes ne sont hélas pas toujours fondées sur des évidences. C'est l'évidence qui nous garantit contre l'erreur, pas la certitude.

Déluge de notes sur le Pays de Vaud

C'est une page entière de *La Nation* qu'il faudrait consacrer aux innombrables concerts (classiques et autres) qui ont fleuri en ce début de printemps dans le Pays de Vaud. La plupart sont bien sûr en lien avec le temps de la Passion qui a inspiré leurs plus belles pages à de nombreux compositeurs. On peut voir dans ce foisonnement un besoin plus ou moins diffus de nourriture spirituelle au sein d'une société qui se déchristianise peu à peu. Mais ce besoin contribue peut-être à freiner cette déchristianisation par le fait que bien des mélomanes guère pratiquants gardent par là, *nolens volens*, un lien avec l'Écriture sainte.

Dans le domaine de la musique sacrée, Jean-Sébastien Bach reste la référence suprême, l'alpha et l'oméga de la musique occidentale, la source à laquelle chacun, interprète ou mélomane, ne cesse de s'abreuver; il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il figure en première place dans les programmes, au détriment, il est vrai, d'œuvres originales et intéressantes. Nous avons déjà évoqué dans ces colonnes les concerts-passions donnés à l'abbatiale de Payerne (*La Nation* n° 1989 du 21 mars dernier); or la *Passion selon saint Jean* et la *Passion selon saint Matthieu* ont également été interprétées ailleurs dans le Canton: la première à Romainmôtier (Vendredi-Saint 18 avril) avec l'Ensemble vocal Bis sous la direction d'Olivier Piguet, la seconde à la cathédrale de Lausanne (16 et 17 avril) avec le chœur Vivace et

l'Ensemble choral de La Côte réunis sous la direction de Christophe Gesseney. Autre puissant chef-d'œuvre du Cantor de Leipzig, la *Messe en si mineur* a été exécutée le dimanche 13 avril dernier au temple de Lutry. De Joseph Haydn, on aura pu entendre la version oratorio des *Sept dernières paroles du Christ* à l'église Saint-François de Lausanne (13 avril) et au temple de Morges (17 avril). La cathédrale de Lausanne (2 avril) et le temple du Sentier à la Vallée de Joux (4 avril) ont accueilli les chœurs lausannois Laudate Deum et Pro Arte, soutenus par l'orchestre de chambre de Genève sous la direction d'Arie van Beek, pour l'interprétation d'une des plus grandes passions du XX^e siècle, le *Golgotha* de Frank Martin. Le chef-d'œuvre du compositeur genevois avait déjà été donné en 2010 dans la capitale vaudoise: ce n'est pas pour nous déplaire qu'il devienne une œuvre quasi populaire et un incontournable du répertoire. Enfin, pour rester dans les musiques pascales, l'Ensemble vocal de Lausanne, sous la direction de son fondateur (et jeune octogénaire!) Michel Corboz, a interprété le 6 avril à Romainmôtier les *Sept Paroles du Christ sur la Croix* de Gounod, écrites dans le style païstrinien; lors de ce concert, les mêmes musiciens nous ont fait découvrir une autre œuvre sacrée de Gounod: sa *Messe de Requiem* écrite à la mémoire d'un petit-fils décédé à l'âge de cinq ans et que le compositeur

n'entendra du reste pas de son vivant; les mélomanes présents ont eu droit à une remarquable interprétation de cette partition émouvante que l'Ensemble vocal de Lausanne a du reste enregistré en 2010 sous le label Mirare.

Dans le domaine de la musique profane, l'Association des concerts de Montbenon a proposé, dans le cadre de son cycle printanier de récitals de piano *Fortepianissimo*, un concert du pianiste vaudois Jean-François Antonioli, le vendredi 11 avril à la salle Paderewski, avec un programme constitué uniquement d'œuvres de compositeurs français (Fauré, Ravel, Debussy, Dutilleux et... Honegger, mais ce dernier, né au Havre, est le plus français des compositeurs suisses!), ce qui est suffisamment rare et audacieux pour être signalé.

Nous ne saurions terminer cette recension loin d'être exhaustive de diverses manifestations musicales qui ont eu lieu ces dernières semaines sans dire un mot de concert que le quatuor Sine Nomine a donné le 30 mars dernier à la Fondation l'Estrée à Ropraz. Les quatre musiciens vaudois ont interprété l'intégrale de l'œuvre pour quatuor à cordes de Julien-François Zbinden, en présence du compositeur, nonante-six ans en novembre dernier... Le musicien avait dépassé la soixantaine quand il s'est décidé à écrire son premier quatuor; pour la même formation, une deuxième œuvre fort brève (un peu plus de cinq minutes) a vu le jour en 1983; enfin, en 2011 (à

plus de nonante ans!), il écrit un second quatuor dédié aux membres du Sine Nomine et créé en mars 2012 à l'Octogone de Pully par les dédicataires. De ces œuvres, nous avons admiré la clarté de l'architecture et la concision (moins d'une heure de musique pour le tout), ainsi qu'un sens mélodique certain ajouté à un goût prononcé pour le déhanchement rythmique (l'auteur ne fut pas pour rien pianiste de jazz). Ce concert a été enregistré par la Radio romande et fera l'objet d'une parution discographique, ce dont on ne peut que se réjouir, car ces œuvres méritent la réécoute et une diffusion plus large.

Enfin, et pour parler cette fois de concerts à venir, nous signalerons, pour son originalité, celui donné par l'Ensemble vocal et instrumental ad'Opera sous la conduite de Christian Baur le 2 mai à 20h30 à l'église de Montcherand et repris le 18 mai à 17h au Prieuré de Pully. Il s'agit d'un «concert foliosophique» intitulé *Erasmus, La Nef de la Folie*, comprenant la lecture d'extraits de l'«Eloge de la Folie» d'Erasmus et de «La Nef des fous» de Sébastien Brandt (1458-1521), entre lesquels seront intercalées autour de cette thématique des pièces musicales variées allant du XV^e au XVIII^e siècle et provenant d'Espagne, de France, de Hollande, d'Allemagne et de Suisse (Erasmus est enterré à Bâle et Brandt y a enseigné).

FRÉDÉRIC MONNIER

Proust et la vérité: la preuve par l'acte

Il y a quelque temps, nous avons tenté ici même de cerner la notion de vérité. Le livre de M. Eric Werner, *Une heure avec Proust*¹, nous a ensuite incité à lire *Le temps retrouvé*, dernier volume de *A la recherche du temps perdu*. Nous y avons découvert les considérations du narrateur sur la façon de saisir le réel dans sa fugacité.

A la fin de la *Recherche*, le narrateur est confiant. Sa vocation d'artiste s'est consolidée, il sait désormais que la littérature peut dire le vrai.

Cette prise de conscience se fait après des moments de lassitude dus à l'incapacité, par exemple, de «noter la ligne qui sépare sur les arbres l'ombre de la lumière». Le narrateur croit que tout est perdu; sa stérilité l'accable jusqu'au moment où, dans la cour de l'hôtel de Guermantes, il bute contre des pavés mal équarris.

Soudain un épisode analogue lui vient en mémoire. Autrefois, à Venise, près du baptistère de Saint-Marc, il avait déjà trébuché à cause de pavés irréguliers. Cette réminiscence involontaire le plonge dans une félicité quasi surnaturelle (on pense au mémorial de Blaise Pascal: «Joie, joie, joie, pleurs de joie»). Ce n'est pas la première fois. Tout lecteur de Proust garde en tête la petite madeleine trempée dans une infusion, et d'autres souvenirs inopinés, tous évoqués à nouveau dans ces pages du *Temps retrouvé*².

Le narrateur est comme submergé par la joie. Le lexique religieux abonde: «miracle» d'une analogie, «foi» dans la littérature, «paradis perdu», «ailes des anges», «résurrection», «jugement dernier», instinct «religieusement» écouté, etc.

Le réel est transitoire – Proust adore l'expression «au passage»; la fugacité est sa marque. Parfois il met du temps pour parvenir à notre conscience. On est obligé d'aller le chercher; la réactualisation du passé est la voie d'accès privilégiée à certains événements auxquels nous n'avons pas été attentifs lorsqu'ils se sont produits.

Jusqu'à l'épisode du pavé mal équarri, le narrateur n'arrive pas à saisir le réel. L'observation volontaire demeure stérile. Marcel se réfugie dans l'imagination qui lui permet seule de jouir d'une réalité absente. Les impressions qu'il s'épuise à recréer sont factices, ses souvenirs sans vérité. Et soudain, le miracle: *Venait de renaître en moi, à trois reprises, un véritable moment du passé [...]. Beaucoup plus peut-être; quelque chose qui fût commun à la fois au passé et au présent, et beaucoup plus essentiel qu'eux [...]. Un expédient merveilleux de la nature [...] avait fait miroiter en moi une sensation [...] à la fois dans le passé, ce qui permettait à mon imagination de la goûter, et dans le présent, où l'ébran-*

lement affectif de mes sens [...] avait ajouté aux rêves de l'imagination ce dont ils sont habituellement dépourvus, l'idée d'existence – et grâce à ce subterfuge, avait permis à mon être d'obtenir, d'isoler, d'immobiliser – la durée d'un éclair – ce qu'il n'appréhendait jamais: un peu de temps à l'état pur. L'être qui était rené en moi quand avec un tel frémissement de bonheur, j'avais entendu le bruit commun [...] à l'inégalité pour les pas des pavés de la cour de Guermantes et du baptistère de Saint-Marc, cet être-là ne se nourrit que de l'essence des choses, en elle seulement, il trouve sa subsistance, ses délices.

Après la collision subite du présent et du passé, le narrateur, quelque peu platonicien, contemple l'essence des choses; il ne s'agit pas d'une abstraction sèche perdue dans l'éther: «Cette contemplation, quoique d'éternité, était fugitive.» Il a accès au réel dans sa plénitude, il en capte d'un coup le caractère durable et éphémère.

Selon le narrateur, cette expérience reste en partie ineffable – c'est ce qu'il affirme du moins au début. L'écrivain en exprime cependant divers aspects. Il décrit toutes les sensations et les sentiments associés à telle impression retrouvée. Avec la madeleine, ce n'est pas seulement un goût qui revient, mais aussi des parfums, un climat, des paysages, des humeurs, des angoisses, des rêves. Le signe de la vérité d'une évocation est la joie que provoque le réel retrouvé, quand on perçoit «son effort pour remonter vers la lumière»: *Seule l'impression, si chétive qu'en semble la matière, si insaisissable la trace, est un critérium de vérité, et à cause de cela mérite seule d'être appréhendée par l'esprit car elle est seule capable s'il sait en dégager cette vérité, de l'amener à une plus grande perfection et de lui donner une pure joie. L'impression est pour l'écrivain ce qu'est l'expérimentation pour le savant, avec cette différence que chez le savant le travail de l'intelligence précède et chez l'écrivain vient après. Et plus loin: La vérité ne commencera qu'au moment où l'écrivain prendra deux objets différents, posera leur rapport, analogue dans le monde de l'art à celui qu'est le rapport unique de la loi causale dans le monde de la science, et les enfermera dans les anneaux nécessaires du beau style.*

Résumons: l'artiste est à la merci d'impressions fugitives qui l'atteignent à l'improviste, sans que sa volonté ne les ait convoquées. La volonté ne vient qu'après, quand il s'agit de traduire les impressions en mots; c'est une tâche si écrasante que l'écrivain préfère souvent multiplier les activités mondaines, sentimentales ou politiques pour échapper à la souffrance qu'elle occasionne. La difficulté réside dans le fait que «l'impression est double, à demi engainée

et à moitié subjective». Ce n'est pas «un déchet de l'expérience identique pour chacun, obtenu par l'abstraction». Aussi semble-t-elle d'abord indicible, mais l'écrivain ne se laisse pas décourager par cette difficulté apparente. Il s'estime capable de communiquer une impression qui n'est qu'à lui, il peut sortir de lui-même. Comment fixer la contemplation de l'essence qui crée une telle félicité, «vision éblouissante et indistincte», qui supprime l'inquiétude de l'avenir, libère des doutes et rend la mort indifférente? Par le style, l'assemblage élaboré des mots. Il faut traduire des impressions et non copier le réel. Le langage est un instrument, non un reflet. Il ne s'agit pas de se mettre tout entier du côté de l'objet, la part subjective doit apparaître. Le narrateur prend soin de s'opposer au naturalisme hyperréaliste. La narration n'a rien à voir avec des instantanés ou des clichés (si bien nommés!), ni avec un film.

Après l'épisode des pavés, le narrateur est capable de dire le singulier et de faire partager ses impressions à autrui: *Par l'art seulement nous pouvons sortir de nous, savoir ce que voit un autre de cet univers qui n'est pas le même que le nôtre et dont les paysages nous seraient restés aussi inconnus que ceux qu'il peut y avoir dans la lune [...]. Grâce à l'art, au lieu de voir un seul monde, nous le voyons se multiplier et autant qu'il y a d'artistes originaux, autant nous avons de mondes à notre disposition.*

Il est à noter que le narrateur ne méprise pas le travail de l'intelligence qui connaît le général: *[...] ces vérités que l'intelligence dégage directement de la réalité ne sont pas à dédaigner entièrement, car elles pourraient enchaîner d'une manière moins pure mais encore pénétrée d'esprit, ces impressions que nous apporte hors du temps l'essence commune aux sensations du passé et du présent, mais qui plus précieuses sont aussi trop rares pour que l'œuvre d'art puisse être composée seulement avec elles.*

Le Temps retrouvé n'apporte pas de recette infaillible pour dire le réel avec

une certitude absolue. Proust n'insère aucune théorie dans la conclusion de la *Recherche*. Les théories, il les trouve de mauvais goût, semblables à «un objet sur lequel on laisse la marque du prix».

L'indice du vrai, la joie, est toujours fortuit, comme une grâce accordée par on ne sait qui. Celle-ci contraste avec la somme d'efforts et de chagrins auxquels s'expose l'artiste en quête du réel: *C'est le chagrin qui développe les forces de l'esprit [...] il nous remet chaque fois dans la vérité [...] Le chagrin finit par tuer. A chaque nouvelle peine trop forte, nous sentons une veine de plus qui saillit, développe sa sinuosité mortelle au long de notre tempe, sous nos yeux. Et c'est ainsi que peu à peu se font ces terribles figures ravagées, du vieux Rembrandt, du vieux Beethoven, de qui tout le monde se moquait.*

La renaissance spirituelle s'accompagne de souffrances infligées au corps. Chez le grand artiste, le chagrin concourt à la recherche du vrai; la joie vient couronner la découverte de celui-ci.

Proust ne se plaint jamais de l'impuissance du langage humain à dire des impressions. Le langage est un outil fiable. Il n'existe aucun abîme infranchissable entre les mots et les choses. Proust exhibe l'unité de ce qui est et de ce qui est dit. Le lecteur trouve sous la plume du narrateur des commentaires explicitement opposés au relativisme.

A la fin de la *Recherche*, le narrateur a confiance en ses dons d'expression. Nul scepticisme ne l'habite. Il se lance dans le métier d'écrivain.

Au même instant, Proust démontre, en mettant un point final au *Temps retrouvé*, qu'il a déjà réussi l'œuvre de vérité que son narrateur décide d'entreprendre.

JACQUES PERRIN

¹ Eric Werner, *Une heure avec Proust*, Xénia, 2014.

² Marcel Proust: *Le Temps retrouvé*, édition de poche GF, Flammarion, pp 254 à 324.

Revue de presse

Masochisme

Un titre du *Matin Dimanche* du 27 avril nous apprend que *Pierre Maudet veut la finale de la Coupe de Suisse de football à Genève*.

Les Pâquis et Champ-Dollon ne suffisent manifestement pas au chef du Département de la Sécurité du canton de Genève.

Ph. R.

Angélisme

Pour une fois, intéressons-nous à la chronique boursière:

Un des événements de la semaine, c'est la nouvelle initiative de la jeunesse socialiste visant à «interdire» la spéculation sur les matières premières sous prétexte que c'est en train d'affamer la planète [...]

L'initiative ne semble pas forcément coller à la réalité des marchés. Par contre, ça ne laisse que peu de choix au citoyen électeur qui ne comprend pas grand-chose, sinon rien, au trading de matières premières. Choix numéro un: vous êtes du côté des méchants qui veulent affamer les plus pauvres [...]. Choix numéro deux: vous êtes dans le camp des gentils et vous faites disparaître un secteur d'activité en Suisse

sans trop savoir ce que ça implique, mais en étant surtout certain que ça n'empêchera pas les «spéculateurs» d'aller spéculer ailleurs.

Si on croit encore aux contes de fées, on pourrait se dire que la Suisse sera un précurseur dans ce domaine, et que les Américains (au hasard) vont nous emboîter le pas et interdire la «spéculation». Permettez-moi d'en douter. (24 heures du 26 avril).

Qui veut faire l'ange fait la bête.

Ph. R.

† Françoise Banse-Bachofen

Mme Françoise Banse-Bachofen, pharmacienne à Vallorbe, est décédée peu avant Pâques. Elle était une lectrice fidèle de notre journal, auquel elle savait intéresser ses propres amis. Elle fréquentait régulièrement les Entretiens du mercredi et la rencontre annuelle des Amis de *La Nation*.

Issue de l'aristocratie valaisanne par sa mère (elle aimait parler de son grand-père de Torrenté) et de tradition libérale du côté de son père (ce libéralisme à la mode vaudoise qui a le sens de la communauté), elle se sentait à

l'aise dans notre Mouvement; elle en appréciait notamment l'indépendance d'esprit, qualité dont elle était elle-même fort bien pourvue.

Son goût de la vérité, son énergie, son esprit d'entreprise, elle a su les mettre au service d'autrui dans son officine, dans l'activité de son association professionnelle, dans la vie politique vallorbière et dans celle du Canton. Nous lui resterons reconnaissants de son amitié constante et efficace.

J.-F. C.

LA NATION

Rédacteurs responsables:
Jean-Blaise Rochat
Cédric Cossy

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara, Morges

Finances vaudoises: attention au virage à gauche!

Recettes fiscales surabondantes, surcompensant les hausses des charges d'exploitation, explosion des coûts dans le secteur santé-social malgré la facture sociale refilée aux communes, investissements d'infrastructure insuffisants et prenant du retard, tromperie répétée sur les recettes mises au budget: c'est au mot près que nous pourrions reprendre nos commentaires¹ sur les comptes 2011 et 2012 de l'Etat de Vaud pour parler de l'exercice 2013.

Il y a aussi de bonnes nouvelles. La dette vaudoise est réduite pour la neuvième fois consécutive pour atteindre 475 millions. Malgré le manque à gagner (50 millions) lié à l'absence de dividendes de la BNS, le compte d'exploitation affiche un excédent de 847 millions (soit 9% des revenus) avant écritures de boucllement. Celles-ci permettent, outre la constitution de quelques réserves, d'injecter 735 millions (contre 94 au budget) dans la recapitalisation de la caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV). Après la tranche de 575 millions prélevée sur les excédents de l'Etat en 2012, il ne manque désormais que 130 millions à trouver d'ici l'an... 2056 pour répondre aux exigences de refinancement fixées par la Confédération.

Tentons ici une rétrospective sur la dernière décennie des comptes vaudois.

Depuis 2003, la population a augmenté de 13% et le coût de la vie de 4,2%. Une croissance économique de l'ordre de 18%, soit la combinaison des deux facteurs, aurait ainsi été nécessaire pour maintenir le niveau de vie dans le Canton. Or, dans le même temps, le PIB cantonal a augmenté de 28%, les revenus imposables cumulés des Vaudois de 31% et leur fortune déclarée de 20%: la prospérité moyenne de la population vaudoise a donc progressé en valeur nette.

L'Etat profite en premier lieu de cette belle santé. Bascules de charges et de points d'impôts entre Canton et communes prises en compte², les recettes du Canton ont en dix ans enflé de 48%. Les impôts en particulier se sont envolés de 65%! C'est d'abord le contribuable vaudois, puis les entreprises qu'il faut remercier pour l'assainissement des finances vaudoises.

Aucune félicitation n'est à accorder à l'Etat: ses dépenses ont, dans le même temps, gonflé de 40%. C'est plus du double de toute nécessité démographique ou inflationniste, mais c'est surtout bien plus que l'accroissement de la prospérité vaudoise. Ces dépenses seraient acceptables si elles avaient servi à développer l'infrastructure nécessaire au développement du Canton. Mais les

investissements bruts de l'Etat affichent une moyenne annuelle de 280 millions sur la décennie (2013 est exactement dans la moyenne), soit un tiers de moins que lors de la décennie précédente.

A quoi donc l'Etat a-t-il utilisé les 9,3 milliards dépensés en 2013 et quelle a été la progression de ces dépenses sur dix ans? L'enseignement se taille la part du lion avec près de 2,7 milliards (+52%). La démographie scolaire (+11%) ne suffit de loin pas à expliquer cette hausse des coûts. Les têtes sortant du système scolaire vaudois n'en sont pour autant ni mieux pleines, ni mieux faites.

La prévoyance sociale vient en seconde position avec 2,1 milliards (+70%) pour le Canton. Si l'on inclut la part basculée aux communes en 2004, la hausse dépasse les 150%! On peut s'interroger sur cette explosion intervenue durant une période où, on l'a vu, la prospérité des Vaudois a précisément augmenté. Ceci montre que l'Etat dispose pour sa politique sociale de moyens dont il n'aurait pu rêver il y a une décennie. Si la précarité concerne encore une partie de la population vaudoise, ce n'est donc pas faute d'argent disponible, mais plutôt à cause d'une utilisation inappropriée de celui-ci.

L'administration générale a pesé près de 1,2 milliard. Cette hausse de 250% relativement à 2003 se réduit à 40% une fois la recapitalisation de la CPEV déduite. Cette augmentation reste néanmoins choquante dans un des seuls domaines où l'on pouvait espérer des économies d'échelle.

Environ 620 millions vont à la sécurité publique (+39%) et 455 millions sont consacrés à l'économie publique (+34%). Ces hausses, dans la moyenne cantonale, n'appellent pas de commentaires particuliers.

L'Etat a réussi à contenir les hausses de coûts en-dessous de celle du PIB pour quelques secteurs: la santé coûte ainsi 1,05 milliard au Canton (+16%). Ce résultat reflète tant une maîtrise des dépenses dans ce domaine sensible qu'un retard dans le développement et l'entretien des infrastructures médicales. Une hausse de l'ordre de 10% est d'ailleurs attendue pour 2014.

La tenue des finances et la récolte des impôts coûtent 630 millions (+15%). Ce résultat est extrêmement décevant au vu de la réduction de 220 millions enregistrée sur les intérêts de la dette. Enfin, la hausse modérée des

dépenses liées au trafic (360 millions, +10%) sent sérieusement le bouchon: elle confirme dix ans de mauvais développement des infrastructures de transport, pourtant si nécessaires à la poursuite du développement cantonal.

Le bilan sur dix ans montre un Etat incapable de maîtriser ses coûts de fonctionnement, excessivement généreux – d'ailleurs partiellement aux frais des communes – dans le domaine social. Les charges structurelles durables ajoutées sur la décennie ne sont supportables qu'avec une poursuite de la croissance. Si celle-ci venait à stopper, l'alternative consisterait à replonger dans la spirale de l'endettement, ou à soutirer plus aux contribuables, soit ceux-là même qui viennent de refinancer le Canton.

Nous prenons la présence de M. Maillard aux côtés de M. Broulis, lors de la présentation des comptes, comme le signal d'une relance de la politique sociale vaudoise. La promesse d'une réduction progressive de la fiscalité des entreprises est liée au maintien de la bonne santé des comptes et à une réduction de la part vaudoise dans la péréquation intercantonale. Cette réduction pourrait être interrompue en tout temps si la conjoncture venait à se détériorer. Les dépenses de l'ordre de 170 millions annoncées au titre du soutien au pouvoir d'achat n'ont par contre rien de conditionnel. Selon nos informations, la gauche prévoit, pour financer ces nouveaux outils sociaux, de reprendre indirectement ce qui a été cédé sur l'imposition aux entreprises, en augmentant les prélèvements directs sur les salaires.

Grâce à la gestion d'un grand argentier de droite, le Canton a remboursé la quasi-totalité de sa dette, a anticipé la recapitalisation de sa caisse de pensions et se prépare à un excédent 2014 que nous estimons au demi-milliard en raison de la sous-évaluation budgétaire des rentrées. Ce pont d'or offert à l'actuel gouvernement de gauche lui donne les moyens de financer tout ce que pourra lui suggérer la démagogie électorale.

CÉDRIC COSSY

¹ La Nation n° 1939 du 20.04.2012 et n° 1967 du 17.05.2013

² Nous pensons surtout aux 22,5 points d'impôts basculés des communes à l'Etat dans le cadre d'EtaCom en 2004, ainsi qu'à quelques bascules mineures intervenues depuis 2011.

Pourquoi les opérateurs téléphoniques seront bientôt plus riches que les banquiers

Dans le cadre des enquêtes pénales qu'il mène, le Ministère public peut demander à des tiers de lui fournir des objets, valeurs ou informations qu'ils détiennent. On parle d'obligation de dépôt (art. 265 du Code de procédure pénale fédéral): le tiers est obligé de déposer en mains de l'autorité les objets, valeurs ou supports d'information qui lui sont demandés. Très souvent, le tiers visé par une obligation de dépôt est une banque: le Ministère public lui réclame les documents d'ouverture de tel compte, ou les relevés de mouvements y relatifs. Les banques étant tenues à une activité irréprochable et ayant l'habitude de collaborer avec les autorités pénales, elles s'exécutent sans maugréer et à leurs propres frais! Elles assument elles-mêmes les coûts liés à l'édition des documents en question, alors même que ces frais peuvent être élevés selon le volume des documents demandés. Le législateur considère en quelque sorte que collaborer avec les autorités pénales fait partie du métier de banquier et que les banques doivent donc financer ce pan particulier de l'activité bancaire.

Régulièrement, dans une enquête pénale, les autorités sollicitent de la part d'un opérateur téléphonique qu'il fournisse les données historiques des six derniers mois pour tel appareil ou tel numéro de téléphone. L'opérateur fournit alors un relevé de toutes les communications entrantes et sortantes ainsi que le contenu des sms échangés (les sms sont enregistrés dans l'historique de l'opérateur, mais pas le contenu des conversations vocales car nul n'est sur écoute à moins de soupçons d'infraction grave). Un magistrat au fait de ces questions techniques affirme que l'opérateur édite les données demandées par un Ministère public en un seul clic. Un ou plusieurs clics, qu'importe: le travail demandé à l'opérateur est minime. Or ce dernier est défrayé à hauteur de 540 francs pour fournir cette prestation, en vertu de l'ordonnance fédérale sur les émoluments et les indemnités en matière de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Le législa-

teur ne considère pas que collaborer avec les autorités pénales fasse partie du métier d'opérateur téléphonique; ces opérateurs n'ayant rien à voir avec une quelconque activité délictuelle de leurs clients, ils n'ont pas à assumer les coûts liés à l'établissement de preuves.

En résumé, pour un travail comparable dans des circonstances similaires, l'opérateur téléphonique perçoit 540 francs (l'autorité paie 700.– mais 160.– restent dans la poche du service fédéral qui coordonne le tout) tandis que le banquier ne perçoit rien. Cela choque, surtout quand on sait que le Canton de Vaud débourse environ 2 millions de francs par an en émoluments de surveillance téléphonique!

La Confédération est en train de réviser les règles qui président à la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Mais il est déjà prévu que les émoluments dus aux opérateurs téléphoniques seront maintenus sans changement. Jean Treccani, procureur général adjoint du Canton, est monté au créneau dans la presse: il a dénoncé des coûts totalement surfaits pour la justice, sept fois plus élevés qu'à l'étranger. De fait, le prix payé à l'opérateur téléphonique est supérieur aux frais de celui-ci. Il s'enrichit donc sur le dos de l'Etat. Partant, il est urgent que la Confédération corrige les règles en vigueur. Il n'y a aucune raison que les opérateurs téléphoniques s'en tirent à si bon compte et que les autorités de poursuite pénale voient leurs comptes lestés par de tels coûts d'enquête.

Quand on considère à quel point il est facile de se procurer, sous une fausse identité, un téléphone portable avec une carte à prépaiement (ce qui constitue un préalable récurrent à la commission d'infractions), on se dit que les opérateurs téléphoniques sont soumis à un devoir de diligence minimaliste et qu'ils sont en outre rémunérés par l'Etat pour le désordre (les infractions) qui résulte de cette légèreté. En bon français, cela s'appelle du foutage de gueule.

JULIEN LE FORT

Le Coin du Ronchon

Détournement d'avion

Le quotidien *24 heures* a publié sur son site internet, le 26 avril, un article de l'Agence télégraphique suisse consacré aux ambitions présidentielles de l'actuel premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan. Tout occupé sans doute à vérifier l'orthographe du nom de ce dernier, le journaliste de service a écrit: «Scandale de corruption, écoutes téléphoniques ou contestation populaire, rien n'aura empêché le premier ministre turc de se détourner de son objectif: parvenir cet été au poste de premier président élu par le peuple.»

Donc, si on lit bien, rien ne l'aura empêché de se détourner de son objectif, qui est de parvenir au poste de président. On ne voit pas très bien pourquoi il désire tant se détourner de son objectif, mais si rien ne l'en empêche, tant mieux pour lui – et peut-être pour nous aussi.

Les journalistes devraient éviter de jouer avec des phrases trop compli-

quées pour eux: un contresens est si vite arrivé! Imaginez un peu que cela se produise dans un article essentiel pour la ligne éditoriale de *24 heures*, par exemple contre l'achat du nouvel avion de combat Gripen (chaque jour, les meilleurs spécialistes aéronautiques de la *Pravda* lausannoise nous rapportent les faits troublants, inquiétants, alarmants qui leur sont communiqués par la sœur de la voisine de leur belle-mère, qui est membre du GSsA). Imaginez qu'une erreur se glisse dans l'une de ces contributions majeures et qu'on nous affirme finalement que rien ne doit empêcher les citoyens de se détourner de leur tentation de ne pas voter OUI.

Les Suisses, s'ils conservent une armée digne de ce nom au-delà du 18 mai, devront une fière chandelle à M. Recep Tayyip Erdogan.

LE RONCHON